



***L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS LE MOUVEMENT DES IDÉES***  
*25<sup>ème</sup> colloque ADDES, 22 octobre 2013*

***AUX ORIGINES DU GROUPE  
BANQUE POPULAIRE – CAISSE D'ÉPARGNE :  
PHILANTHROPIE LIBÉRALE  
ET SOLIDARISME RÉPUBLICAIN***

***Patrick Gilormini***  
***ESDES, Université Catholique de Lyon***

avec le soutien de la

**FONDATION**  
**CREDIT COOPERATIF**  
FONDATION D'ENTREPRISE



Patrick Gilormini  
Enseignant-chercheur

ESDES - université catholique de Lyon  
23, place Carnot  
69286 Lyon Cedex 02 - France  
[pgilormini@univ-catholyon.fr](mailto:pgilormini@univ-catholyon.fr)  
Tél : 04 72 32 50 48

### **Aux origines du groupe Banque populaire-Caisse d'épargne : Philanthropie libérale et solidarisme républicain**

#### Résumé :

Depuis sa création en 2009, le nouveau groupe Banque populaire-Caisse d'épargne inscrit son identité dans des processus de légitimation qui mobilisent fortement le concept de solidarité envers ses parties prenantes. Nous interrogeons les fondements historiques de cette identité professée notamment en regard du processus d'institutionnalisation distinct des deux principaux réseaux qui constituent aujourd'hui le deuxième établissement bancaire français. Sont mises en évidence deux traditions qui, bien qu'imbriquées, doivent être distinguées : celle de la philanthropie libérale issue des Lumières pour les caisses d'épargne et celle de la solidarité issue des mouvements sociaux du XIX<sup>e</sup> siècle pour les banques populaires. Face à la critique sociale portant sur la financiarisation de leurs activités, le discours actuel du nouveau groupe apparaît comme une tentative de légitimation d'une identité commune transitoire suffisamment ambiguë et rassurante pour permettre à ses parties prenantes de s'identifier à lui.

#### Summary:

As number two French financial institution, Group BPCE has been created in 2009 by the combination of two retail banking networks: Caisse d'épargne and Banque populaire. Its corporate identity focuses on solidarity. It meets social critic requirements which, after 2008 financial crisis, showed a renewed interest for organizations of the social and solidarity economy. We question the historical validity of this professed identity by looking at the origins of both constitutive banks. The 130 year history of banques populaires allows them easily to belong to this cooperatives and mutual societies category relying on democratic principles and on reciprocity between members having equal rights and duties. Nearly bicentennial caisse d'épargne belonging to this solidarity economy category is more recent and problematic since its origins are linked to a liberal concept of philanthropy and individual responsibility with a paternalist touch. BPCE transitional identity appears ambiguous enough to allow multiple interpretations but not so ambiguous as to be threateningly unfamiliar to its stakeholders.

## **Aux origines du groupe Banque populaire-Caisse d'épargne : Philanthropie libérale et solidarisme républicain**

Notre recherche vise à préciser ce qui permet aujourd'hui à une entreprise d'être identifiée comme une organisation de l'économie sociale. L'identité d'une entreprise sociale dépend des valeurs multiples et contradictoires des parties prenantes intéressées par sa mission. Il existe autour de cette caractérisation plusieurs régimes de vérité, plusieurs types de raisons d'être qu'il convient d'analyser avec précaution avant de prétendre apporter une contribution aux controverses publiques sur l'identification d'une organisation à l'économie sociale. Une enquête sur les racines historiques des banques populaires et des caisses d'épargne permet de mieux comprendre comment leurs dirigeants abordent cette fusion. Est en jeu une synergie économique, mais également une synergie psychologique et morale, qui cimentent la nouvelle entité autour d'une identité partagée enchâssée, dans une culture de banque coopérative constituée d'établissements locaux autonomes (Bouchikhi et Kimberly, 2007).

### 1. Construire une identité de groupe face à la crise.

Créé en 2009, le groupe BPCE est l'organe central commun issu d'un processus de rapprochement de quatre ans entre les Banques populaires et les Caisses d'épargne. Le deuxième établissement bancaire français est détenu, à travers ses 8,1 millions de sociétaires clients membres des sociétés locales d'épargne, par 17 Caisses d'épargne et 19 Banques populaires. Natixis, qui est la banque de financement, de gestion et de services financiers de BPCE, se démarque de ces établissements coopératifs. Cette société cotée à la Bourse de Paris intervient sur les marchés de capitaux pour le compte des banques coopératives de BPCE. Fortement touchées par la crise des *subprimes* de 2008 et face à des grosses pertes consécutives à l'affaire Madoff, les Banques populaires et les Caisses d'épargne ont dû recapitaliser massivement Natixis en faisant appel à leurs banques régionales et à l'État qui détiendra 20 % du capital du nouvel ensemble.

L'analyse rhétorique des supports de communication externes des entités du nouveau groupe (sites Internet, rapports d'activité et de développement durable) que nous avons réalisée sur la période 2009-2011 met en évidence que BPCE construit son identité sur la solidarité comme caractéristique centrale, durable et distinctive (Albert et Wheten, 1985). Cette identité est le fruit d'interactions complexes, dynamiques et réciproques entre l'entreprise et ses parties prenantes, notamment ses clients/sociétaires et ses salariés (Scott et Lane, 2000). Dans ce processus de fusion, l'émergence d'une identité organisationnelle transitoire permet aux dirigeants des deux organisations de mettre en suspens les identités préexistantes des deux entreprises en attendant l'élaboration d'une nouvelle identité partagée. Cette identité transitoire doit être suffisamment ambiguë pour permettre de multiples interprétations, mais pas trop ambiguë non plus pour ne pas apparaître d'une étrangeté menaçante (Clark *et al.*, 2010). L'histoire collective, les symboles mobilisés et les pratiques capitalisées ont permis aux responsables du groupe BPCE de donner un sens à l'objet de leur entreprise (Ravasi et Schultz, 2006).

Sur la période 2009-2011, la construction de cette identité solidaire passe par l'affirmation d'une position de leader de l'épargne solidaire, de la gestion de l'investissement socialement responsable, du microcrédit et par les solutions innovantes proposées à la clientèle en matière

de lutte contre l'exclusion bancaire et le surendettement. Elle se traduit, du côté des banques populaires, par la réactualisation d'un projet coopératif fort, affirmant le rôle des sociétaires dans la gouvernance des établissements et par des actions de mécénat axées sur l'entrepreneuriat, la micro-finance et l'emploi-insertion. Du côté des caisses d'épargne, cet ancrage de l'identité dans la solidarité se traduit par des actions de formation auprès des sociétaires administrateurs et dirigeants élus des sociétés locales d'épargne, par une fondation nationale reconnue d'utilité publique exploitant cent établissements sanitaires et médicaux-sociaux et par les actions de mécénat des caisses régionales dans le domaine de l'inclusion et de l'éducation.

L'identité de BPCE s'est instaurée face à une critique sociale portant sur les dérives du capitalisme financier qui dégradent la confiance de ses parties prenantes. La crise de 2008 fut une mise à l'épreuve de cette banque dans sa capacité sémantique d'institution à dire au monde « ce qu'il en est de ce qui est » (Boltanski, 2009). Que faire du passé ? Que doit-on oublier pour faire autre chose ? Que doit-on préserver pour construire le futur ? Les réponses à ces questions nécessitent un mouvement d'intégration de la critique sociale par le management, qui récupère une attente publique de nouvelles solidarités d'une manière compatible avec les conventions sociales légitimes dans ce champ d'activité (Boltanski et Chiapello, 1999). Elles produisent un discours régulant de façon réflexive la continuité de la vie sociale de ces deux organisations rapprochées (Giddens, 2005). En quoi les promesses tenues hier par chacune des deux banques rendent-elles légitimes les promesses annoncées aujourd'hui par le groupe ?

## 2. L'environnement bancaire français au XIX<sup>e</sup> siècle

Le système bancaire français a longtemps préféré la clientèle aisée et celle des grandes entreprises à la clientèle modeste des particuliers et des PME. Dans la France de la Restauration, l'appartenance à un métier trace la ligne de partage entre les inclus et les exclus du système social. Les occupations échappant aux régulations des métiers relèvent de la « police des pauvres » qui comprend la discipline des mœurs (lutte contre l'oisiveté et le libertinage), la conservation de la santé (lutte contre les infections et les épidémies), l'assistance (hôpitaux d'invalides) et la réglementation du travail pour les valides (Castel, 1995, p. 210-213). Les révoltes du prolétariat de la révolution industrielle (révolte des canuts lyonnais en 1831 ; insurrection ouvrière de juin 1848 ; Commune de Paris en 1871) témoignent des tentatives récurrentes des ouvriers de prendre l'initiative de la gestion des affaires publiques, dans un cadre municipal et sans recours à l'État. La pression du mouvement mutualiste, qui considère que les autorités locales et les fabricants doivent fixer un tarif minimum pour stopper la misère toujours menaçante, constitue un élément déterminant la construction institutionnelle décentralisée des banques étudiées (Pierrard, 2005). De même que les associations philanthropiques et les sociétés de secours mutuels, les organisations professionnelles participeront à ce mouvement d'institutionnalisation en exerçant leur autorité dans le domaine des idées, des conventions et des règles (Scott R.W., 2008, p. 94-103).

L'origine des caisses d'épargne françaises remonte à la Restauration (1814-1848). Le modèle capitaliste français s'inscrit dans une voie originale de développement d'une « économie nation » qui inscrit le libéralisme économique dans le cadre de la nation politique issue de la Révolution française : liberté économique intérieure et protection face au marché international. La protection apportée par l'État n'a fait qu'organiser la lutte contre un marché

international sur lequel régnaient l'inégalité et le monopole de l'Angleterre, alors que dans l'espace intérieur le marché se définissait au contraire dans des termes égalitaires qui mobilisaient toutes les initiatives et repoussaient tout retour au système corporatif (Démier, 2012, p. 364-447). Durant la Restauration, la trame essentielle du réseau bancaire français, si on laisse à part la haute banque parisienne et lyonnaise, est constituée par des banques locales. Mal connues, elles ne représentent pas encore un système cohérent qui permettrait une circulation nationale des liquidités à court terme. Les règles de l'escompte sont très restrictives. La sévérité de l'attitude de la Banque de France concerne également les comptes courants des particuliers. Le caractère limité et restreint des opérations d'escompte et de dépôt n'était pas compensé par un réseau bancaire privé cohérent, capable de fournir à l'ensemble des agents économiques le crédit à court terme dont ils avaient besoin et qui aurait pu servir d'instrument monétaire comme ce fut le cas en Grande-Bretagne et en Allemagne. Aux règles restrictives de l'escompte de la Banque de France correspond le développement de structures inférieures et annexes de crédit. En résultent la prolifération des escompteurs et la pratique de taux à la limite de l'usure, très variables d'une ville à l'autre. Dans la plupart des villes, les notaires continuent à être les banquiers de la bourgeoisie aisée. Émiettées, les banques locales françaises subirent de plein fouet la crise de 1839-1842. Beaucoup de banques, malgré l'insuffisance de leurs correspondants et des liens de solidarité entre elles, s'étaient trop engagées dans des placements à long terme entraînant de trop fortes immobilisations, notamment dans l'industrie. Ce n'est que dans les années 1830 que le paysage bancaire français changera progressivement avec le développement des services de caisse de la Banque de France. Entre 1837 et 1848, une trentaine de caisses de commerce et d'industrie se créent à Paris et en province sous la forme de la commandite. Toutefois, elles immobilisent une part importante de leur capital sans se soucier d'adapter la nature des emplois à la nature de leurs ressources. Il existe un contraste frappant entre le manque d'assiette du réseau bancaire local pour lequel le placement industriel n'est qu'une spéculation dangereuse et les dimensions internationales de la grande banque parisienne dont le rôle, surtout après 1840, est de transmettre les capitaux du grand commerce à l'industrie. Les plus grandes insuffisances du système bancaire français ne sont ni le manque de crédit à long terme ni le manque de crédit industriel mais son incapacité à mobiliser les réserves de la petite épargne et à fournir au commerce, et pas seulement au grand commerce international, une disponibilité régulière de crédit d'escompte ou de prêts à court terme à des taux raisonnables (Léon, 1978).

L'origine des banques populaires remonte à la Troisième République. Les banques commerciales ont étendu peu à peu leur clientèle dans la bourgeoisie et les milieux d'affaires, mais il n'est pas question pour elles d'accueillir les demandes des boutiquiers et artisans, employés et domestiques, ouvriers et paysans. La clientèle modeste des « petites gens » ne peut accéder qu'aux prêts hypothécaires et aux prêts sur gages, les premiers restant distribués par les notaires et les seconds par les monts-de-piété et les usuriers. Ce public ne possède au départ que sa force de travail ; la seule voie qui lui est ouverte pour faire face aux aléas de l'existence ou devenir propriétaire est de se constituer lentement un pécule. Des débuts de la Troisième République à la république radicale de 1898, les banques ne touchent que les classes dirigeantes de la société. Le besoin apparaît d'institutions nouvelles exerçant certaines activités dans un cadre bien défini à l'usage des classes populaires (Rivoire, 1984). Avec l'affaire Dreyfus et la France du Bloc (1894-1904), le régime républicain de la Troisième République, marqué par le radicalisme, est contesté à la fois à sa droite et à sa gauche. Il cherche une voie médiane entre la liberté individuelle et la justice sociale. L'idée de solidarité permet de concilier la liberté et l'unité, l'individu et le collectif. Sous l'autorité de la science, elle permet de décliner une appartenance au genre humain avec une hiérarchie des mérites et des talents dans une tradition actualisée par les idées modernes (Blais, 2007, p. 49-73). La

solidarité fut, dans les années 1890, une des valeurs les plus discutées en France. Pour Léon Bourgeois (1851-1925), le solidarisme est une doctrine politique qui, d'une notion morale, fait un concept légal : ce n'est pas seulement par devoir moral que l'homme doit payer sa dette à la société mais par obligation péremptoire ; il est susceptible de sanctions parce qu'il est sous un « quasi contrat » avec la société.

### 3. L'intention des fondateurs des caisses d'épargne françaises

La première caisse d'épargne voit le jour le 29 juillet 1818 à Paris sous la Restauration. Sa création est due à deux figures de la philanthropie française, le duc François de La Rochefoucauld-Liancourt (1747-1827) et Benjamin Delessert (1773-1847), avec à leurs côtés quelques personnes animées d'une intention bienfaisante et parmi elles, d'illustres financiers parisiens (Hébert, Borenstein, de Llamby, 2007).

Le duc de La Rochefoucauld-Liancourt est un aristocrate libéral, ouvert aux idées nouvelles, qui a la volonté d'élargir les bases sociales du pays. En 1792 il émigre en Angleterre puis aux États-Unis (Philadelphie, 1796). C'est durant ses années d'exil que les premières caisses d'épargne font leur apparition en Grande-Bretagne : la première est créée par Priscilla Wakefield (1751-1832) à Tottenham dans la banlieue industrielle de Londres en 1804, la seconde par Henry Duncan (1774-1846) à Ruthwell en Écosse en 1801. Priscilla Wakefield était une quaker auteur de livres éducatifs pour enfants (science, géographie). Philanthrope, elle avait déjà fondé en 1789 une société de secours mutuel destinée aux femmes, à laquelle elle adjoignit en 1801 une caisse d'épargne. Le révérend Henry Duncan, influencé également par les quakers, était porteur d'un message moral fort : les prévoyants qui ouvraient un compte d'épargne dès la naissance de leurs enfants pouvaient envisager un avenir indépendant, au contraire des imprudents dépensiers qui couraient à leur ruine et dont les filles menaçaient de prendre le chemin de la prostitution. L'ouverture de la Ruthwell Savings Bank dans les locaux de l'amicale de cette ville permit aux plus modestes de placer leurs économies dans des comptes à intérêts. Henry Duncan comme Priscilla Wakefield s'inspirèrent des idées du philosophe utilitariste Jeremy Bentham qui proposa en 1797 la création de « Frugality Banks » ou de caisses d'épargne qui paieraient des intérêts sur les dépôts et seraient adossées et gérées par une compagnie de charité nationale. Ils furent également inspirés par Thomas Malthus dont l'*Essai sur les principes de population* (1803) suggérait, dans sa cinquième édition de 1817, qu'en repoussant la date du mariage jusqu'à ce qu'un pécule suffisant soit constitué, l'aide de l'État aux familles serait moins nécessaire, dans la mesure où elles seraient moins nombreuses. Malthus reconnaissait certes que l'excès d'épargne pourrait freiner les motifs de production, toutefois la lutte contre la pauvreté des classes laborieuses, et notamment des femmes, prédomina dans l'expansion du mouvement des caisses d'épargne britanniques (Moss, 2011).

Les caisses d'épargne s'implantent durablement dans les îles britanniques au début du XIX<sup>e</sup> siècle, reconnues en 1817 par le *Trustee Savings Bank Act*. Les fonds recueillis sont placés en bons du Trésor ou déposés à la Banque d'Angleterre, ils sont garantis et portent intérêt. Ce mouvement gagne très rapidement les États-Unis avec la création des premières caisses d'épargne à Philadelphie en 1816. Des liens personnels et des échanges d'informations amèneront à partir de l'expérience britannique la création de caisses d'épargne aux Pays-Bas et dans les pays scandinaves (Suède, 1819).

De retour en France, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt est très inséré dans l'activité économique comme industriel du canton de Creil et comme inspecteur des écoles d'arts et métiers. Il popularise les vertus de l'épargne dans des brochures mettant en scène dans des dialogues apologétiques des cigales et des fourmis. Il s'agit de récits de propagande destinés aux représentants des classes laborieuses et dans lesquels sont dénoncés les ennemis de l'épargne que sont le jeu et la loterie. Dans la tradition de Condorcet, éclairée par la pratique anglaise de prémunir les couches populaires salariées du paupérisme, il reprend à son compte le concept des sociétés de prévoyance reposant sur les principes de la mutualité. Pour lui la caisse d'épargne n'est pas seulement un acte de bienfaisance, elle est encore une institution morale qui œuvre à l'intégration du plus grand nombre dans l'ordre social libéral du début du XIX<sup>e</sup> siècle (Vogler, 1991).

Benjamin Delessert, parlementaire et membre de l'Académie des sciences, appartient à la bourgeoisie protestante manufacturière et banquière, convaincue de la valeur morale et enrichissante du travail et de l'épargne. Né à Lyon dans une famille de banquiers, il reçut une éducation poussée. Les amis de la famille sont Jean-Jacques Rousseau et Benjamin Franklin. Adolescent, il est envoyé en Angleterre où il rencontre l'historien-philosophe David Hume, l'économiste Adam Smith et le physicien James Watt. De retour en France, il se tourne vers l'industrie et essaie d'introduire, grâce à ce qu'il a appris de J. Watt, l'usage de la vapeur dans les machineries. À la même époque, très touché par la misère qui court les rues, il crée, en 1800, les premières soupes populaires. En 1806, alors que le blocus continental provoque une envolée des prix des produits venus d'outre-mer, Napoléon souhaite que l'industrie française développe un produit de substitution à la canne à sucre. Après six ans de recherche, Benjamin Delessert réussit la mise au point de machines perfectionnées qui permettent d'extraire du sucre de betterave. Très enthousiaste, Napoléon se précipite à la fabrique de Delessert à Passy, décore celui-ci de sa propre Légion d'honneur et le nomme baron<sup>1</sup>. Sous la Restauration, il s'occupe d'œuvres de bienfaisance, vote une loi sur l'abolition des loteries et dépose en 1834 un projet de loi prévoyant de doter tous les chefs-lieux de département et d'arrondissement d'une caisse d'épargne fondée d'autorité par le préfet et qui aboutit à la loi du 5 juin 1835 reconnaissant aux caisses d'épargne le statut d'établissements d'utilité publique.

Pour leurs fondateurs, les caisses d'épargne ont une finalité morale, sociale et pédagogique. Elles permettent de lutter contre la passion du jeu, l'intempérance et la dissipation et d'accoutumer l'ouvrier à la prévoyance. Elles l'encouragent au travail, à protéger son épargne et mettent à l'abri le capital des déposants en cas de besoin (chômage, maladie ou accident). L'épargne soulage ainsi les monts-de-piété, les hospices et les institutions de charité. La politique de création des caisses d'épargne est encouragée par toutes les familles spirituelles. Beaucoup de fondateurs de caisses d'épargne sont des catholiques convaincus, l'Église pouvant elle-même faire partie des souscripteurs-fondateurs. La bourgeoisie protestante joue un rôle actif, notamment en Alsace et dans le Languedoc. Les loges maçonniques apparaissent dans bien des villes parmi les souscripteurs. Durant la période 1818-1848, l'État jouera un rôle incitatif et régulateur, le mouvement de création de caisses d'épargne s'accéléralant après la révolution de 1830 et l'arrivée au pouvoir de notables libéraux. En 1847, 93 % des villes de plus de 10 000 habitants disposent d'une caisse d'épargne. La démarche est libérale et moderne, se différenciant de la charité catholique. Le bourgeois philanthrope, dans l'esprit optimiste d'une éthique héritée des Lumières, en faisant le bien, ne cherche pas le salut de son âme ni le salut du pauvre et la philanthropie, qui n'est pas une expression de l'amour de Dieu, est multiconfessionnelle ou tout simplement laïque.

---

<sup>1</sup> Institut Benjamin Delessert : <http://www.institut-benjamindelessert.net/>

L'aide aux pauvres est mesurée par une étude rationnelle et moderne des besoins. Les premières caisses d'épargne relèvent d'une « science de la charité » qui vise à l'économie des moyens et non à la dépense (Démier, 2012, p. 489-506).

Au niveau législatif, le baron Charles Dupin (1784-1873), ingénieur polytechnicien et professeur au Conservatoire des arts et métiers, joua un rôle décisif dans l'ordonnance du 3 juin 1829 adoptant le versement des fonds au Trésor, puis dans l'ordonnance du 25 août 1837 qui consacrait définitivement la gestion de l'encours du livret par la Caisse des dépôts et consignations, déplaçant le problème de l'emploi des fonds de la sphère privée à la sphère publique. Adossée aux fonds publics, l'épargne collectée par les caisses d'épargne alimente le marché de la rente et le compte courant du Trésor ; elle permet de répondre aux besoins financiers en liquidités de la nation et de financer les grands travaux sans avoir besoin de faire constamment appel à l'emprunt public. Charles Dupin ne manquait pas de se référer à l'exemple anglais et de montrer également les progrès accomplis à Paris dans le recul de la pauvreté entre 1820 et 1840 grâce à « l'esprit de prévoyance qui incitait le peuple à l'épargne et conduisait à une amélioration sensible dans le bien-être et la moralité de la population, au recul du nombre d'indigents et à la diminution du nombre des bâtards et surtout des enfants abandonnés » (Dupin, 1837).

Pour les fondateurs de la Caisse d'épargne de Lyon (1822), l'intention initiale visait non à changer la condition des ouvriers, mais à faire évoluer leur mentalité : « Le but est de remédier à cette imprévoyance, maladie des classes laborieuses et qui jusqu'ici était considérée comme incurable ». La pensée profonde des notables lyonnais était que la société libérale représentait un idéal laborieusement acquis mais définitif. Aider les classes laborieuses à y accéder était le devoir moral impérieux des classes aisées. L'aumône et la pure bienfaisance ne leur donnaient pas les moyens de s'en rendre dignes et ne permettaient pas de fournir la preuve que les ouvriers méritaient de participer à la société. Il fallait aider l'ouvrier à sortir de l'état quasi sauvage où il croupissait dans les grandes villes industrielles, état indigne pour lui-même et dangereux pour la société. L'objectif est de le rendre par étapes solidaire du nouvel ordre social, par l'espoir qu'il y trouve son intérêt puis sa place (Hours, 1972).

Selon D. Duet (1986), l'apparition des caisses d'épargne est liée au développement de l'économie marchande et à la généralisation des rapports monétaires dans l'économie et la société. Elle répond à des besoins propres à différentes catégories sociales atteintes par cette évolution et comble le besoin d'une institution permettant de les aider dans la gestion pratique des surplus monétaires. À leur origine, les caisses d'épargne françaises ne sont ni des établissements de gestion de fortunes ni des établissements de crédit à l'industrie, mais une solution pédagogique et pratique permettant à une population non aguerrie aux arcanes de la finance de s'initier à un geste financier qui restera longtemps fort abstrait.

Les caisses d'épargne françaises vont résoudre le problème de l'emploi sécurisé des fonds collectés par une « transformation » automatique des épargnants qui s'adressent à elles, en rentiers de la dette publique. Elles s'érigent en caisses d'achat de rente pour le compte de leurs déposants. La gestion des premières caisses d'épargne devient un pari sur le cours de la rente dont les cours fluctuent sans cesse. Entre 1829 et 1837, les caisses d'épargne déposent leurs fonds au Trésor puis à la Caisse des dépôts, sans profiter de la liberté qui leur était pourtant donnée de bâtir des systèmes d'emploi autonomes (Duet, 1986, p. 67-77).

#### 4. L'intention des fondateurs des banques populaires françaises

Par rapport aux caisses d'épargne, le développement des établissements de crédit coopératif fut un phénomène plus tardif. Il était en effet beaucoup plus risqué de fournir aux petites gens le crédit dont ils avaient besoin que de collecter simplement leur épargne pour la placer en valeurs sûres.

Les premières banques populaires ont été créées en France dans le sillage du mouvement mutualiste qui a pris forme sous le régime autoritaire de Napoléon III et qui s'efforçait de trouver une réponse aux besoins des classes populaires face aux dangers simultanés du développement d'un capitalisme sauvage et des idées collectivistes du socialisme (Albert, 2008). C'est le père capucin Ludovic de Besse (1831-1910) qui fonde à Angers en 1878 la première banque populaire, la Banque des travailleurs chrétiens. Né dans une famille de tisserands du Var, il fut envoyé au couvent de Paris en 1858 et demeura dans la capitale pendant la Commune. Il crée en 1875 la Société protectrice du travail et de la vertu qui encadre de jeunes ouvrières. Nommé ensuite à Angers, il y crée des œuvres sociales, fonde la Banque populaire, ainsi qu'un journal, *L'Union économique*, qui deviendra de 1889 à 1893 le *Bulletin du centre fédératif du crédit populaire*. Les décrets anticongréganistes des années 1900 le conduiront à retourner à Paris où il ouvrira un Crédit mutuel et populaire. Entre 1889 et 1893, dix-sept banques populaires seront créées par lui. Ludovic de Besse comprend rapidement, qu'en milieu urbain, les banques ne peuvent se développer si elles gardent un caractère confessionnel trop marqué. Le frère Ludovic fit le choix de collaborer avec des hommes qui étaient idéologiquement très éloignés de lui, l'essentiel étant de ne pas perdre de vue le bien qu'ils faisaient. Il se réjouissait du bien fait par les autres plus encore que du bien qu'il effectuait lui-même (De Besse, 1876).

À cette époque, c'est le modèle de banque coopérative allemande de Hermann Schulze (1808-1883) qui retiendra son attention à travers sa diffusion par le canal des expérimentations italiennes (Gueslin A. , 1998, pp. 330-331). Sa démarche est inspirée des ouvrages d'Eugène Seinguerlet (1827-1887), correspondant du *Temps* en Allemagne, qui publie en 1851 *Les Banques du peuple*. D'autre part, il s'intéresse aux expériences menées par un jeune universitaire séduit par les idées de Schulze, Luigi Luzzatti (1841-1927), fondateur de la Banque populaire de Lodi en 1864. Ludovic de Besse collaborera et animera le Centre fédératif du crédit populaire, avec Charles Rayneri et Eugène Rostand. Le mouvement Schulze-Delitzsch qui inspira Ludovic de Besse a comme principe fondateur que l'amour du gain est à la base de tout progrès matériel et moral. Destiné à la petite bourgeoisie rurale ou urbaine, le Comptoir d'avances créé en Saxe par Hermann Schulze en 1850 vise à encourager les associés au travail et à l'épargne. Inscrit dans une éthique propre au protestantisme ascétique, le mouvement Schulze-Delitzsch est fortement implanté dans les villes et s'adresse principalement aux acteurs du commerce, de l'artisanat et de la petite industrie (Moulévrier, 2002, p. 27-28).

Durant les premières années de la Troisième République, dans les villes marquées par l'industrialisation, le mouvement du crédit populaire est inspiré par la pensée de Joseph Proudhon (1809-1865), créateur de la Banque du peuple. Celui-ci fait une critique de la propriété et soutient que le capitaliste paie à l'ouvrier un salaire correspondant à la valeur du travail individuel mais s'approprie le produit résultant de la coopération entre travailleurs. En 1848, il publie plusieurs ouvrages se rapportant à son idée de banque d'échange. Dans les années 1860, des groupes de crédit populaire à « deux sous » fleurissent dans la région lyonnaise : avec un versement de 2 sous (10 centimes) par semaine, les ouvriers façonniers et

les petits patrons de la Fabrique lyonnaise constituent un fonds commun qui sert à avancer de 20 à 30 F aux chefs d'atelier au moment du montage des métiers (Gueslin, 1998, p. 275).

Le 10 avril 1865 est fondée à Lyon la Société lyonnaise de crédit au travail à responsabilité limitée grâce à l'initiative d'Eugène Flotard, ancien député. Ses statuts précisent son but principal : « Créditer les associations actuellement existantes ; aider à la formation de nouvelles associations de production, de consommation et de crédit ; aider au développement des principes de solidarité et de mutualité, afin de rendre le crédit accessible aux travailleurs fonctionnant dans toutes les branches de l'activité humaine : agriculture, industrie, commerce, enseignement, sciences et arts, lesquels travailleurs se cautionnent mutuellement soit en s'associant soit en se solidarisant les uns avec les autres ». Eugène Flotard est par ailleurs président de la Société d'économie politique et d'économie sociale de Lyon fondée en 1866 par les libéraux lyonnais agacés par le protectionnisme ambiant et inquiets face aux progrès du socialisme (Thévenon *et al.*, 2009).

À Lyon, en cette fin de XIX<sup>e</sup> siècle, les classes moyennes du commerce et de l'industrie, après avoir été divisées par une farouche concurrence, ressentent un besoin de cohésion. Pour y répondre, la Banque populaire lyonnaise des mutualistes et des syndicats est fondée par Henri Pensa, vice-président de l'Office social de Lyon, sous la forme d'une coopérative qui a pour but d'administrer et de développer le patrimoine des syndicats, des sociétés de secours mutuel et des associations qui se développent rapidement dans la région. Inspirée par les principes de la Banque populaire de Milan ouverte en 1865, cette Banque populaire lyonnaise est au service « non de ceux qui sont arrivés à la fortune mais de ceux qui s'élèvent péniblement vers elle, ne fait pas de spéculation, moralise le commerce de l'argent et laisse toujours libres ses capitaux pour les tenir à la disposition de ses associés » (Godart, 1909). Henri Pensa considère la Société lyonnaise de crédit au travail comme une « petite banque ordinaire car les idées de mutualisme et de solidarité n'étaient pas assez développées pour que le principe d'une banque populaire fût compris » (Pensa, 1906). Il précise dans son étude consacrée aux cas allemand et suisse, que « la vie syndicale, complétée par la création du patrimoine syndical, va enseigner aux ouvriers français à gérer en commun des biens leur appartenant et leur apprendre qu'il y a avantage à se cautionner réciproquement dans la mesure de la valeur morale de chacun ». Henri Pensa établit clairement une progression dans l'ordre des besoins de l'homme et de sa famille qui justifie la création d'abord des caisses d'épargne, puis des sociétés de secours mutuel et enfin, stade ultime, du crédit populaire. La Banque populaire lyonnaise s'inscrit par là dans la tradition radicale laïque de la Troisième République, en proximité avec Édouard Herriot (1872-1957) et Emmanuel Levy (1871-1944), père du socialisme juridique (Pic et Godart, 1901).

Le mutualisme à l'origine des banques populaires françaises impose comme premier principe de fonctionnement l'accord de prêt aux seuls membres, auquel s'ajoutent ceux d'émission de parts sociales, des règles de répartition des excédents aux bonnes œuvres, de l'engagement bénévole des notables d'un territoire restreint, du recours aux cautions. Il ne posait pas d'exclusive confessionnelle à l'accession au crédit, contrairement à l'Union des caisses rurales et ouvrières de France (Ucrof), organisée par l'avocat catholique monarchiste lyonnais Louis Durand (Gueslin & Ponson, 1994).

En France, après la Première Guerre mondiale, les petites et moyennes entreprises sont éprouvées par les difficultés et les restrictions, elles ont besoin de capitaux que les grands établissements bancaires ne sont pas prêts à leur fournir. Le ministre du Commerce Étienne Clémentel remet au goût du jour un projet de loi déposé en 1911 par Joseph Caillaux. Très inspiré par la loi Méline sur le Crédit agricole (1884), il prévoit une organisation à trois niveaux : des sociétés de caution mutuelle (SCM) regroupant les artisans et commerçants, les

banques populaires et enfin une caisse centrale. Les débats sont houleux et, au final, devant un Parlement conservateur et méfiant vis-à-vis des artisans souvent assimilés au mouvement ouvrier, la loi est votée le 13 mars 1917. C'est à partir de ce cadre juridique que s'accélère le mouvement de création de banques populaires en France. En 1919 le législateur met en place des prêts en faveur des anciens combattants de la Grande Guerre, chefs d'entreprises petites et moyennes, artisanales et agricoles.

Pour ranimer la vie économique bouleversée par la guerre, l'État va assurer son concours et solliciter celui de tous les organismes économiques susceptibles d'être intéressés par l'organisation d'un crédit avantageux destiné au commerce, à l'industrie et à la petite et moyenne entreprise. Parmi ces organismes, les caisses d'épargne sont explicitement désignées. Ainsi c'est le président de la Caisse d'épargne de Lyon, Auguste Isaac, qui donne au projet l'impulsion décisive. Le président de la Caisse d'épargne de Lyon, participe à l'élaboration des statuts de la Banque populaire du Rhône qui furent arrêtés en mai 1920. La Caisse d'épargne de Lyon est le principal souscripteur (16,6 % du capital social). Représentée au conseil d'administration, elle loue à prix réduit un bureau dans un immeuble annexe de son siège. Elle participera à toutes les augmentations de capital de la Banque populaire du Rhône (Hours, 1972).

##### 5. Des valeurs combinant libéralisme et solidarisme.

L'origine des caisses d'épargne et des banques populaires s'inscrit dans ce long moment libéral qui va de la fin des guerres napoléoniennes à la Première Guerre mondiale. Il est nécessaire de distinguer le contexte culturel qui prévalait à l'origine des caisses d'épargne, de la Restauration aux débuts de la Troisième République, de celui qui, de la République radicale à la Première Guerre mondiale, vit les débuts des banques populaires.

Les deux principaux réseaux bancaires qui constituent aujourd'hui le groupe BPCE n'ont pu se développer qu'à partir du moment où ils sont parvenus à incorporer dans leur organisation des éléments rationnellement légitimés par le contexte social de leur époque : la solidarité philanthropique comme mode de régulation sociale pour les caisses d'épargne ; la solidarité démocratique entre les membres d'un même corps professionnel pour les banques populaires (Laville, 2010). L'efficacité de leur organisation décentralisée est articulée à l'élaboration de mythes institutionnels rationnels distincts qui leur a permis, en maximisant leur légitimité, d'accroître leurs ressources et leur pérennité (Meyer et Rowan, 1982) : d'une part le libéralisme paternaliste de la première révolution industrielle et, d'autre part, le solidarisme, devenu doctrine officielle des républicains de progrès entre 1870 et 1910, comme alternative à la charité.

Face à la crise financière, les responsables de BPCE ont mobilisé des processus de catégorisation sélective pour interpréter les menaces qui pèsent sur leur entreprise et pour affirmer une identité collective perçue positivement (Elsbach et Kramer, 1996). Ils mirent en œuvre des actions symboliques destinées à influencer la perception de l'image de l'entreprise en s'attachant à légitimer une nouvelle organisation, à mettre en cohérence ses actions, à susciter la confiance et à lui conférer un statut distinctif, positif et élevé dans l'opinion (Elsbach, 2003). Les deux faces de la solidarité projetées par le nouveau groupe, versant philanthropique ou versant républicain, sont significatives en regard de sa stratégie et de ses actions. Il conviendrait toutefois de s'interroger sur l'expérience qu'en font aujourd'hui les collaborateurs et les clients/sociétaires des deux banques regroupées.

## Bibliographie

- Albert E. (2008). *Les Banques populaires : 1978-2008 □ 130 ans de coopération*, Paris, Eyrolles.
- Albert S. et Wheten D. A. (1985), "Organizational Identity", *Research in Organizational Behavior*, 7, p. 263-295.
- Blais M.-C. (2007), *La Solidarité : histoire d'une idée*, Paris, Gallimard.
- Boltanski L. (2009), *De la critique : précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard.
- Boltanski L. et Chiapello E. (1999), *Le Nouvel Esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- Bouchikhi H. et Kimberly J.R. (2007), *The Soul of the Corporation: How to Manage the Identity of your Company?*, Wharton School Publishing.
- Castel R. (1995), *Les Métamorphoses de la question sociale*, Paris, Fayard.
- Clark S.M., Gioia D.A., Ketchen D.J., Thomas J. B. (2010), "Transitional Identity as a Facilitator of Organizational Change During a Merger", *Administrative Science Quarterly*, 55, p. 397-438.
- De Besse L. (1876), *La Société protectrice du travail chrétien au congrès de Bordeaux de l'Union des œuvres ouvrières*, Angers et Paris, Cercle catholique d'ouvriers et Union des œuvres ouvrières.
- Démier F. (2012), *La France de la Restauration (1814-1830) : l'impossible retour au passé*, Paris, Gallimard.
- Duet D. (1986), *La Métamorphose des caisses d'épargne*, Paris, Éditions de l'Épargne.
- Dupin C. (1837), « La Caisse d'épargne et les ouvriers », *Conservatoire royal des arts et manufactures*, p. 36, Paris.
- Elsbach K.D. (2003), "Organizational Perception Management", *Research in Organizational Behavior*, 26, p. 297-332.
- Elsbach K. D., Kramer R. M. (1996, September), "Members' Responses to Organizational Identity Threats: Encountering and Countering the Business Week Rankings", *Administrative Science Quarterly*, 41, p. 442-476.
- Giddens A. (2005), *La Constitution de la société*, Paris, PUF.
- Godart J. (1909), *Travailleurs et métiers lyonnais*, Lyon, Cumin & Masson.

- Gueslin A. (1998), *L'Invention de l'économie sociale*, Paris, Economica.
- Gueslin A. et Ponson C. (1994), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, Paris, Beauchesne.
- Hébert J.-L., Borenstein J., de Llamby L. (2007), *Soixante ans de construction du groupe Caisse d'épargne*, Paris, Gallimard.
- Hoffman M.F. et Ford D.J. (2010), *Organizational Rhetoric: Situations And Strategies*, Thousand Oaks: Sage.
- Hours H. (1972). *Caisse d'épargne de Lyon 1822-1972*, Lyon, Imprimerie Lescuyer et fils.
- Latour B. (2012), *Enquête sur les modes d'existence*, Paris, La Découverte.
- Laville J.-L. (2010), *Politique de l'association*, Paris, Le Seuil.
- Léon P. (1978), *Histoire économique et sociale du monde* (vol. 3), Paris, Armand Colin.
- Meyer J. W., Rowan B. (1982), "Institutionalized Organizations: Formal Structure as Myth and Ceremony", *American Journal of Sociology*, 2, p. 340-363.
- Moss M. (2011, September), "Henry Duncan and the Savings Bank Movement in the UK", *ESBG & WSBI Eds., Perspectives*(63), p. 11-26.
- Moulévrier P. (2002), *Le Mutualisme bancaire : le Crédit mutuel de l'Église au marché*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Pensa H. (1906), *Du crédit populaire dans l'Europe continentale ou considérations qui déterminent quelques personnes à organiser une Banque populaire lyonnaise*, Lyon, A. Storck & Cie.
- Pic P. et Godart J. (1901), *Le Mouvement économique et social dans la région lyonnaise*, vol. 1, (O. s. Lyon, Éd.), Lyon, A. Storck & Cie.
- Pierrard P. (2005), *Les Pauvres et leur histoire*, Paris, Bayard.
- Ravasi D. et Schultz M. (2006), "Responding to Organizational Identity Threats: Exploring the Role of Organizational Culture", *Academy of Management Journal*, 49(3), p. 433-458.
- Rivoire J. (1984), *Histoire de la banque*, Paris, Presses universitaires de France.
- Scott R. W. (2008), *Institutions and Organizations: Ideas and Interests*, Thousand Oaks: Sage.
- Scott S. G. et Lane V. R. (2000), "A Stakeholder Approach to Organizational Identity", *Academy of Management Review*, 25, p. 43-62.

Thévenon B., Béghain P., Benoît B., Corneloup G. (2009), *Dictionnaire historique de Lyon*, Lyon, Éditions Stéphane Bachès.

Vogler B. (1991), « Les fondateurs des caisses d'épargne : idéologie et sociologie », in *L'Histoire des caisses d'épargne européennes*, Paris, Les Éditions de l'Épargne, p. 27-45.